

Adhérer à la communauté «.eu» : votrenom.eu!

YOUR EUROPEAN WEB ADDRESS



En avril 2006, le domaine de premier niveau «.eu» s'est ouvert à tous les résidents de l'Union européenne. Il leur procure un nouvel espace sur la toile tout en promouvant une identité internet pour l'UE. Deux ans et demi plus tard, les quelque 2,9 millions d'adresses «.eu» enregistrées témoignent du succès du nouveau domaine de premier niveau (DPN) européen.

.eu – un nouveau domaine de prédilection sur l'internet

En **quatre mois**, entre le 7 décembre 2005 et le 7 avril 2006, **plus de 300 000** organismes publics, détenteurs de marques déposées et de droits antérieurs, comme des noms de société ou des titres d'œuvres artistiques, ont introduit une demande d'adresse «.eu».

Depuis le 7 avril 2006, tout résident de l'Union européenne peut faire enregistrer un nom de domaine «.eu».

Moi aussi, je suis un «.eu- ropéen»!

Tous les citoyens, les organisations et les sociétés résidant dans l'UE peuvent profiter du nouveau DPN.

Quelques exemples:

- sites web de particuliers auteurs de blogs ou partageant simplement leurs photos de vacances avec leurs parents et amis;
- **clubs** sportifs ou **associations** culturelles à la recherche de partenaires ou de concurrents au-delà des frontières nationales;
- **écoles** et autres structures éducatives qui présentent leurs activités sur un site web commun et qui les réalisent avec des partenaires d'autres pays européens;
- **PME**, engagées par exemple dans le commerce de fleurs, de jouets ou de produits artisanaux, qui souhaitent étendre leur marché.

Le DPN «.eu» est le quatrième en Europe, derrière «.de», «.uk» et «.nl», et le neuvième au niveau mondial, devancé

Qu'est-ce qu'un nom de domaine de premier niveau ? Qu'est-ce que le domaine «.eu» ?

Un nom de domaine est une manière simple de permettre l'identification d'un ordinateur ou d'un réseau sur l'internet. Les internautes préfèrent utiliser des noms de domaine plutôt que des adresses numériques, difficiles à retenir.

Comme exemple, on peut citer «europa.eu» (la page d'accueil des institutions européennes) et la partie d'une adresse électronique qui suit le symbole @.

Les domaines de premier niveau (DPN) ont une place centrale dans le système international des noms de domaine internet: ce sont les «suffixes» des noms de domaine, qui se classent en deux catégories:

- DPN génériques, qui ne sont liés à aucun pays, tels que «.com», «.org», «.net» ou «.int»;
- DPN géographiques: tels que «.de» pour l'Allemagne, «.fr» pour la France, ou «.uk» pour le Royaume-Uni.

Le DPN «.eu» **ne remplacera pas** les DPN géographiques nationaux qui existent déjà dans l'UE, mais il s'y **ajoutera** et permettra aux utilisateurs de donner à leur présence sur l'internet, assurée généralement par des sites web et des adresses électroniques, une **identité paneuropéenne**.

seulement par les domaines «.cn», «.info», «.org», «.net» et l'omniprésent «.com». Les **dernières données chiffrées** concernant l'enregistrement de sites web «.eu» sont disponibles sur: <http://www.eurid.eu/fr/propos-de/les-faits-en-quelques-chiffres/statistiques>

Pourquoi opter pour «.eu»?

Le DPN «.eu» se révèle **particulièrement intéressant, tant pour les entreprises que pour les particuliers.**

Outre le fait qu'elles acquièrent ainsi une cyberidentité particulière, **les personnes privées et les sociétés européennes** bénéficient de la protection offerte par le droit européen aux consommateurs et aux particuliers, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

Comment le DPN «.eu» a-t-il été créé ?

Conformément à l'approche d'auto-réglementation adoptée par la plupart des DPN géographiques nationaux de l'UE, il a été décidé de confier la gestion et l'administration du domaine «.eu» à un **organisme privé à but non lucratif.**

À la suite d'un appel à manifestations d'intérêt publié en mai 2003, **EURid** (<http://www.eurid.eu/fr>), un consortium regroupant les registres des noms de domaine géographiques belge, italien et suédois, a été désigné en tant que registre «.eu»; les registres slovène et tchèque ont rejoint le consortium ultérieurement en tant que membres associés

Le registre a accrédité un certain nombre de **bureaux d'enregistrement**, c'est-à-dire des sociétés qui ont accès aux systèmes automatisés d'EURid et sont en mesure d'enregistrer des domaines.

Comment demander l'enregistrement d'un nom de domaine «.eu»?

En quatre étapes, vous disposez d'une adresse *votrenom.eu*

1. Vous choisissez un nom

Le nom de domaine doit être encore libre. Certains noms de domaine sont bloqués, par exemple les concepts géographiques ou géopolitiques ou les noms réservés pour les gouvernements de l'UE. Les noms de domaine doivent répondre à certaines exigences techniques: ils doivent, par exemple, comporter au moins deux caractères, parmi les lettres de l'alphabet, les chiffres de 0 à 9 ou le trait d'union (-).

2. **Vous choisissez un bureau d'enregistrement «.eu» accrédité:** EURid n'accepte pas les demandes d'enregistrement directes. Vous trouverez une liste des bureaux d'enregistrement accrédités sur: <http://list.eurid.eu/registrars/ListRegistrars.htm>

3. **Le bureau d'enregistrement transmet votre demande**

Veillez à donner une adresse électronique valide au bureau d'enregistrement!

4. **Vous recevez la notification de l'activation de votre nom de domaine «.eu».**

Des indications détaillées se trouvent sur le site web d'EURid :

<http://oldwww.eurid.eu/content/view/13/28/lang.fr/>

Quel est le coût?

L'enregistrement des noms de domaines sous «.eu» ne doit pas, en principe, avoir un coût très élevé. Le **registre** applique le principe du recouvrement des coûts. Le grand succès du domaine «.eu» a permis au registre d'abaisser la taxe d'enregistrement à **4 euros par nom de domaine enregistré.**

Les **bureaux d'enregistrement** y ajoutent **leur marge bénéficiaire**, qui doit refléter le niveau et la qualité du service offert.

Le site web d'EURid indique le nom de centaines de bureaux qui sont en concurrence pour l'enregistrement des noms de domaine. Les utilisateurs peuvent donc **comparer** les offres pour trouver celle qui leur convient le mieux quant au prix, à la qualité et aux services offerts.

Il est de toute façon conseillé de comparer attentivement les offres des bureaux d'enregistrement, car les prix et les services offerts peuvent varier considérablement.

Informations complémentaires

La société de l'information en Europe

Portail thématique:

http://ec.europa.eu/information_society/index_fr.htm

Site web consacré au domaine «.eu»:

http://ec.europa.eu/information_society/policy/doteu/

Direction générale de la société de l'information:

Av. de Beaulieu 25, 1160 Bruxelles

info-desk@ec.europa.eu

Site web du registre:

<http://www.eurid.eu/fr>